

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

(/ I S A S :

- D. F. P. Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
Vu l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 portant statut général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
Vu le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime des rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;
Vu le Décret n° 77/13/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 fixant la durée des affectations des Agents Congolais dans les Postes Diplomatiques ou Consulaires ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 79/658 du 1er décembre 1979 portant restructuration des Ambassades de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le régime des frais de transport des effets des Diplomates, Personnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo ;
- D. G. B.
- D. C. F.

Vu le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Le Personnel Diplomatique désigné ci-après est nommé aux Ambassades suivantes pour y servir en qualité de Conseillers :

AMBASSADES	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	GRADE
ALGER	ZOULA Georges Emmanuel	Conseiller Culturel	Administrateur de 2ème échelon
	MENGHO Maurice Bonav.	Conseiller Economique	Maître Assistant de Géog.
ADDIS-ABEBA	NIOMBELLA-MAMBULA	Premier Conseiller	Administrateur en Chef de 2ème échelon
	OGNIMBA Léonard Emile	Deuxième Conseiller	Secrétaire des Affaires Etrangères de 2ème échel.
BANGUI	ABOU Sébastien	Conseiller	Administrateur des SAF
BERLIN	NKIELE-ATIPO Jean-Fél.	Conseiller	Attaché des A.E. de 4ème échelon
B O N N	DATSE Norbert	Premier Conseiller	Administrateur des SAF
	MOUHOUANOU Dominique	Deuxième Conseiller	Secrétaire des Affaires Etrangères de 2ème échel.
BRUXELLES	MONGO Joseph	Premier Conseiller	Professeur Certifié
	GATSONO Basile	Conseiller Economique	Administrateur des SAF
	BOKINO Aimé	Deuxième Conseiller	Professeur de CEG
BUGAREST	LOUYEBO Jean-Pierre	Conseiller	Instituteur de 2ème échel.
CONAKRY	OMAMBI Aloïse	Conseiller	Professeur d'Enseignement Technique de 1er échelon
KINSHASA	MBEPA Antoine	Conseiller (Deuxième)	Professeur de CEG

LA HAVANE	DZAMBEYA Barthélémy	Conseiller	Professeur Certifié de 5ème échelon
LUANDA	MOUITHYS-MICKALAD Jean	Premier Conseiller	Inspecteur Principal de Jeunesse et des Sports de 9ème échelon
	DIMI	Deuxième Conseiller	Professeur de CEG
MOSCOU	KOULIMAYA Antoine	Conseiller Politi- que	Assistant Sanitaire
	NIAMAZOK Paul	Conseiller Econo- mique	Ingénieur Agricole de 4ème échelon
	ANGONGA Albert	Conseiller Cultu- rel	Professeur de CEG de 7ème échelon
NEW-YORK	GAYAMA Pascal	Premier Conseiller	Secrétaire des Affaires Etrangères de 2ème éch.
	MINGOUTA Paul Robert	Deuxième Conseiller	Ingénieur Economiste
	SAMORY Jean-Bernard	Troisième Conseiller	Magistrat 2ème grade 3ème échelon
PARIS	DOUANDEJI Jean-Félix	Premier Conseiller	Instituteur de 5è échel.
	EKIA Albert	Conseiller Econo- mique	Administrateur en Chef des SAF de 1er échelon
	IBOMBEKA Jean-François	Conseiller Cultu- rel	Professeur Certifié de 4ème échelon
	AYESSA Firmin	Conseiller Presse	Administrateur de l'In- formation
PEKIN	DINGUE-BETEKE Barnabé	Premier Conseiller	Professeur Certifié de 2ème échelon
	EVCUNDI Pascal	Deuxième Conseil- ler	Ingénieur des Mines de 1er échelon
	GOMA Paul	Troisième Conseil- ler	Inspecteur Principal de Jeunesse et Sports de 9ème échelon

ROME	METOUNGAH Bernard	Conseiller Politique	Conducteur Principal d'Agriculture de 3ème échelon
	BABILA Alphonse	Conseiller Economique	Secrétaire des Affaires Etrangères de 7ème échelon
WASHINGTON	VOUIDJIBIO Bienvenu Armand	Conseiller Economique	Economiste
YAOUNDE	DZOBI Basile	Premier Conseiller	Secrétaire Principal d'Administration de 5ème échelon

ARTICLE 21- Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre des Finances et le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés aux Ambassades ci-dessus, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./.-

BRAZZAVILLE, le 6 Octobre 1983

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Faurz
 Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

[Signature]
 Colonel Louis SYLVAIN GOMBO

[Signature]
 Pierre N Z E.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

P. Le Ministre des Finances, en mission
 P.o. Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense Nationale,

[Signature]
 Bernard COMBO MATSIONA

[Signature]
 Colonel Raymond LAMBA NGOLA

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|----------------|------------------|-----------------|------------------|
| PR..... 2 | MF..... 2 | DCF..... 3 | DOSSIERS..... 72 |
| PM..... 2 | MTFS..... 2 | AMBASS DES..40 | SGCM/EC..... 6 |
| CAB/MAE..... 2 | DCB..... 3 | DIV.PERS.....40 | JOREC..... 2 |
| SGAE..... 2 | DGTFP/DFP.....39 | INTERESSES..34 | |

